

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Mairie d'AVIGNON

DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du : 20 DÉCEMBRE 2025

ETAIENT PRESENT(E)S :

Mme Cécile HELLE, M. Claude NAHOUM, M. Paul-Roger GONTARD,
Mme Zinèbe HADDAOUI, M. David FOURNIER, Mme Laurence LEFEVRE,
M. Claude TUMMINO, Mme Frédérique CORCORAL, M. Sébastien GIORGIS,
Mme Isabelle LABROT, M. Julien DE BENITO, Mme Amy MAZARI ALLEL,
M. Jean-Marc BLUY, Mme Nathalie GAILLARDET, M. Eric DESHAYES,
Mme Isabelle PORTEFAIX, M. Kader BELHADJ, Mme Martine CLAVEL,
M. Marc SIMEIERE, Mme Anne GAGNIARD, M. Joël PEYRE, Mme Lilou QUENNESSON,
Mme Joanne TEXTORIS, Mme Marie-Anne BERTRAND, M. Arnaud PETITBOULANGER,
Mme Sylvie MAZZITELLI, M. Christian ROCCI, Mme Laurence ABEL RODET,
M. Bernard AUTHEMAN, Mme Kamila BOUHASSANE, Mme Anne-Sophie RIGAULT,
M. Paul RUAT, M. Arnaud RENOARD, Mme Murielle MAGDELEINE,
M. Jean-Pierre CERVANTES, Mme Annie ROSENBLATT, M. Mouloud REZOUALI,
M. Michel BISSIERE, Mme Florence ROCHELEMAGNE

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Mme Laure MINSEN par M. Joël PEYRE
M. Fabrice TOCABENS par M. David FOURNIER
Mme Anne-Catherine LEPAGE par M. Julien DE BENITO
M. Cyril BEYNET par Mme Lilou QUENNESSON
M. Bernard HOKMAYAN par Mme Amy MAZARI ALLEL
Mme Françoise LICHIERE par Mme Zinèbe HADDAOUI
M. Thierry VALLEJOS par Mme Marie-Anne BERTRAND
Mme Annick WALDER par M. Claude NAHOUM
M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI par Mme Murielle MAGDELEINE
Mme Carole MONTAGNAC par M. Arnaud RENOARD
Mme Christine LAGRANGE par Mme Anne GAGNIARD

ETAIENT ABSENT(E)S :

Mme Ghislaine PERSIA
Mme Martine BAREL
Mme Catherine GAY

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

AVIGNON

Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DÉCEMBRE 2025

16

ACTION CULTURELLE : Appel à Manifestation d'Intérêt : Maison Folie Grands Cyprès **M. NAHOUM**

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

Par délibération en date du 24 avril 2021, ont été fixés les objectifs de l'Acte 2 d'une forte ambition culturelle pour Avignon, intitulé « Avignon Terre de Culture 2025 ».

Dans ce cadre ont été proposés plusieurs dispositifs et initiatives visant à déconcentrer l'offre culturelle avignonnaise.

En effet, encore aujourd'hui, l'offre culturelle est principalement concentrée en intramuros. Une grande partie des scènes permanentes d'Avignon y sont implantées, les musées municipaux et privés y ont installé leurs collections. Afin de corriger ce déséquilibre, Avignon Terre de Culture 2025 a vu la création de plusieurs fabriques culturelles, collectives et citoyennes sont nées au sein des quartiers extramuros : les Maisons Folie.

La définition d'une Maison Folie pourrait tenir en trois mots : Faire culture ensemble. Ce lieu naît d'une volonté de rassembler autour d'un projet culturel, artistique, social et urbain. Ces quatre dimensions sont indissociables. Comme un nouvel art de vivre, la Maison Folie constitue un lieu d'expérimentation citoyen et culturel.

Ces fabriques culturelles constituent un espace où chacun peut fabriquer, créer, réaliser, agir, présenter, transformer, se transformer, accomplir...

Ces tiers lieux de culture sont gérés par des acteurs culturels et artistes professionnels, sous une forme collaborative afin de créer des formes pluridisciplinaires. Dans les quartiers, tous seront acteurs de la Maison Folie : Associations culturelles – Artistes, Habitants, Élus de quartier, Acteurs et centres sociaux, Conseil de quartier, Services municipaux, Ecoles, centres de loisirs, périscolaire....

Trois premières Maisons Folie ont ouvert leurs portes en 2024 et 2025 : une maison située au 36, avenue Moulin Notre Dame, un immeuble au 470, avenue Pierre de Coubertin et une installée dans la continuité de l'école élémentaire Scheppler, au 8 rue Jean Baptiste Marcet.

Depuis l'été 2025, un nouvel espace original a été installé entre la place Alexandre de Rhodes et la rue du comte de Grignan, devenue place Rosa Parks.

Lieu de rencontre, de création et d'expérimentation artistique, culturelle et sociale, cette Maison Folie Grands Cyprès prend la forme d'un kiosque à l'architecture originale, tourné vers les habitants du quartier. La réalisation de ce kiosque-scène a été confié au collectif YDRAH.

Implantée au cœur du quartier Trillade, la Maison Folie Grands Cyprès est une réalisation concrète et pérenne qui s'inscrit dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain (PNRNU) et en partenariat avec l'ANRU.

Véritable scène en plein air, cet espace a accueilli durant l'année 2025 spectacles, expositions, animations, ateliers, activités et pratiques culturelles, et a favorisé les rencontres entre les habitants du quartier, créateurs, acteurs et/ou spectateurs.

Afin d'assurer un développement et une animation pérenne de ce nouveau lieu culturel et artistique de proximité, en lien avec les habitants du quartier où il est implanté, la Ville lance un Appel à Manifestation d'Intérêt (A.M.I) destiné à désigner une association ou un consortium d'associations susceptibles de s'engager à mettre en œuvre son cahier des charges et ses objectifs définis par la Ville dans le cadre du dispositif des Maisons Folie.

Cet A.M.I. s'adresse aux porteurs de projet ou groupements d'acteurs capables de s'investir dans l'animation de ce nouvel équipement culturel inédit. Cette mission singulière vise à proposer une programmation avant tout culturelle, entre avril et octobre de chaque année. En effet, l'espace étant ouvert, les événements ne peuvent avoir lieu qu'à cette période de l'année.

Cet A.M.I, intitulé « Gestion, animation et développement de la Maison Folie Grand Cyprès » présente le cahier des charges fixant le cadre général et l'ensemble des critères d'éligibilité et de sélection.

La publication de cet A.M.I sur le site de la ville d'Avignon est prévue en janvier 2026. Une commission de sélection examinera et retiendra les dossiers satisfaisant aux critères définis dans l'A.M.I. La désignation du lauréat sera confirmée lors d'un Conseil Municipal ultérieur.

Une convention d'objectifs sera signée entre l'association et la Ville, elle déterminera les objectifs du projet, la durée de la convention, le montant de la subvention et ses modalités de versement, ainsi que les engagements de l'association.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29,

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

Vu la circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations,

Vu l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Commission Ville éducative, culturelle, solidaire, sportive et fraternelle

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE la publication de cet A.M.I et le mode de sélection des candidats pour la gestion, l'animation et le développement de la Maison Folie Grand Cyprès ;

- AUTORISE Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

ADOpte

Se sont abstenus : Mme Anne-Sophie RIGAULT, M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI, M. Paul RUAT, M. Arnaud RENOARD, Mme Murielle MAGDELEINE, Mme Carole MONTAGNAC

Le Maire
Mme Cécile HELLE

Le Secrétaire de Séance
Mme Marie-Anne BERTRAND



PARVENU A LA PREFECTURE LE 22/12/2025

ACTE PUBLIE LE 08/01/2026